



# FEBREZE – AMBIPUR Professional - C4 concentré – Désodorisant d'Ambiance et Textile

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 27/10/2015

Date de mise en ligne : 01/01/2018

Date de révision:

Version: 1.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial du produit : Febreze Professional – AmbiPur Professional - C4 concentré – Désodorisant d'Ambiance et Textile  
Code du produit : PA00196405  
Groupe de produits : Produit commercial

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle  
Fonction ou Catégorie d'usage : Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Procter & Gamble France S.A.S. 163 quai Aulagnier – 92665 Asnières Cedex

Tel. 0800 900 251 (pour utilisateurs professionnels)  
service.france@pgprof.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Numéro d'urgence : N° d'appel d'urgence Orfila : 01 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]

Non classé

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement (CLP) : Aucun(e)  
Mentions de danger (CLP) : Aucun(e)  
Conseils de prudence (CLP) : P260 - Ne pas respirer les aérosols  
P102 - Tenir hors de portée des enfants  
Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

#### 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucune présence de substances PBT et vPvB.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substance

Non applicable

#### 3.2. Mélange

| Nom                             | Identificateur de produit                  | %     | Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP] |
|---------------------------------|--------------------------------------------|-------|-----------------------------------------------------------------------|
| PEG-11 Methyl Ether Dimethicone | (n° CAS) 68938-54-5<br>(Numéro CE) Polymer | 1 - 5 | Acute Tox. 4 (Inhalation), H332<br>Aquatic Chronic 2, H411            |

Texte complet des phrases H, voir sous section 16.

# FEBREZE – AMBIPUR Professional - C4 concentré – Désodorisant d'Ambiance et Textile

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Premiers soins après inhalation           | : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.                                                                                        |
| Premiers soins après contact avec la peau | : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Cessez d'utiliser le produit.                                                     |
| Premiers soins après contact oculaire     | : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. |
| Premiers soins après ingestion            | : EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.                                                                                                                                                            |

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|                                              |                                                                                                                   |
|----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Symptômes/lésions après inhalation           | : Toux. Eternuement. Maux de tête. Somnolence. Etourdissements. Essoufflement.                                    |
| Symptômes/lésions après contact avec la peau | : Rougeur. Gonflement. Sécheresse. Démangeaison.                                                                  |
| Symptômes/lésions après contact oculaire     | : Douleur intense. Rougeur. Gonflement. Vision brouillée.                                                         |
| Symptômes/lésions après ingestion            | : Irritation des muqueuses buccales ou gastro-intestinales. Nausées. Vomissements. sécrétion excessive. Diarrhée. |

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir la section 4.1.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

|                                |                                                                                               |
|--------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Moyens d'extinction appropriés | : poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). |
|--------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

|                    |                                             |
|--------------------|---------------------------------------------|
| Danger d'incendie  | : Aucun danger d'incendie. Non combustible. |
| Danger d'explosion | : Le produit n'est pas explosif.            |
| Réactivité         | : Aucune réaction dangereuse connue.        |

#### 5.3. Conseils aux pompiers

|                                         |                                                                                                      |
|-----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Instructions de lutte contre l'incendie | : Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise.                                               |
| Protection en cas d'incendie            | : Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. |

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

|                          |                                                                                |
|--------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| Équipement de protection | : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. |
|--------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|

##### 6.1.2. Pour les secouristes

|                          |                                                                                |
|--------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| Équipement de protection | : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. |
|--------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

|                       |                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pour la rétention     | : Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme.                                                                                                                                                                                                 |
| Procédés de nettoyage | : Mettre la substance absorbée dans des conteneurs qui ferment. Quantités importantes: pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale. |

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux sections 8 et 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sûre

|                                                  |                                                                                                                                            |
|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Précautions à prendre pour une manipulation sûre | : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. |
|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

|                        |                                                             |
|------------------------|-------------------------------------------------------------|
| Conditions de stockage | : Conserver dans l'emballage d'origine. Voir la section 10. |
| Produits incompatibles | : Voir la section 10.                                       |

# FEBREZE – AMBIPUR Professional - C4 concentré – Désodorisant d'Ambiance et Textile

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

|                                     |                                                                   |
|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| Matières incompatibles              | : Voir la section 10.                                             |
| Interdictions de stockage en commun | : Non applicable.                                                 |
| Lieu de stockage                    | : Conserver dans un endroit frais. Conserver dans un endroit sec. |

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1. Valeurs limites nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.2. Procédures de surveillance: DNELS, PNECS, OEL

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

- 8.2.1. Contrôles techniques appropriés : Pas d'informations complémentaires disponibles
- 8.2.2. Equipement de protection individuelle  
Les équipements de protection individuelle ne sont requis qu'en cas d'usage professionnel ou pour les grands paquets (pas les paquets domestiques). Pour un usage consommateur, veuillez respecter les recommandations figurant sur l'étiquette de ce produit.
- |                                    |                   |
|------------------------------------|-------------------|
| Protection des mains               | : Non applicable. |
| Protection des yeux                | : Non applicable. |
| Protection de la peau et du corps  | : Non applicable. |
| Protection des voies respiratoires | : Non applicable. |
- 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement  
Empêcher que du produit non dilué atteigne les eaux de surface.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| Propriété                                              | Valeur              | Unité | Méthode de test/Notes                                                                                       |
|--------------------------------------------------------|---------------------|-------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Apparence                                              | Liquide.            |       |                                                                                                             |
| État physique                                          | Liquide             |       |                                                                                                             |
| Couleur                                                | Limpide.            |       |                                                                                                             |
| Odeur                                                  | plaisante (parfum). |       |                                                                                                             |
| Seuil olfactif                                         |                     |       | Odeur perçue en utilisation normale                                                                         |
| pH                                                     | 7                   |       |                                                                                                             |
| Point de fusion                                        |                     | °C    | Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit |
| Point de congélation                                   |                     |       | Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit |
| Point d'ébullition                                     | > 90                | °C    |                                                                                                             |
| Point éclair                                           |                     |       | Pas de point d'éclair jusqu'à l'ébullition. - TMR. A.9.                                                     |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) |                     |       | Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit |
| Flammabilité (solide, gaz)                             |                     |       | Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits liquides                              |
| Limites d'explosivité                                  |                     |       | Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit |

# FEBREZE – AMBIPUR Professional - C4 concentré – Désodorisant d'Ambiance et Textile

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

| Propriété                       | Valeur                                                                                                                                              | Unité | Méthode de test/Notes                                                                                       |
|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pression de la vapeur           |                                                                                                                                                     |       | Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit |
| Densité relative                | 1                                                                                                                                                   |       |                                                                                                             |
| Solubilité                      | Soluble dans l'eau.                                                                                                                                 |       |                                                                                                             |
| Log Pow                         |                                                                                                                                                     |       | Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit |
| Température d'auto-inflammation |                                                                                                                                                     |       | Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit |
| Température de décomposition    |                                                                                                                                                     |       | Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit |
| Viscosité (obsolète)            | 2                                                                                                                                                   | cP    |                                                                                                             |
| Propriétés explosives           | Sans objet. Ce produit n'est pas considéré comme explosif car il ne comporte aucune substance possédant des propriétés explosives CLP (Art 14 (2)). |       |                                                                                                             |
| Propriétés comburantes          | Sans objet. Ce produit n'est pas considéré comme oxydant car il ne comporte aucune substance possédant des propriétés oxydantes CLP (Art 14 (2)).   |       |                                                                                                             |

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir la section 10.1 Réactivité.

### 10.4. Conditions à éviter

Non requise dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.5. Matières incompatibles

Non applicable.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune sous utilisation normale.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### 11.1.1. Mélange

| FEBREZE – AMBIPUR Professional - C4 concentré – Désodorisant d'Ambiance et Textile |                |
|------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Toxicité aiguë                                                                     | Non classé (*) |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée                                               | Non classé (*) |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                                       | Non classé (*) |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                                            | Non classé (*) |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                                           | Non classé (*) |
| Cancérogénicité                                                                    | Non classé (*) |
| Toxicité pour la reproduction                                                      | Non classé (*) |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)               | Non classé (*) |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)              | Non classé (*) |
| Danger par aspiration                                                              | Non classé (*) |

(\*) Basé sur les données disponibles sur la substance et/ou le produit, les critères de classification du produit ne sont pas remplis. Voir Section 2 et Section 16, respectivement pour la classification de danger applicable et pour la procédure de classification.

# FEBREZE – AMBIPUR Professional - C4 concentré – Désodorisant d'Ambiance et Textile

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 11.1.2. Substances dans le mélange.

sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas remplis

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Aucun effet indésirable connu sur le fonctionnement des sites de traitement des eaux en utilisation normale. Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

#### FEBREZE – AMBIPUR Professional - C4 concentré – Désodorisant d'Ambiance et Textile

|                               |                                            |
|-------------------------------|--------------------------------------------|
| Résultats de l'évaluation PBT | Aucune présence de substances PBT et vPvB. |
|-------------------------------|--------------------------------------------|

### 12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Aucun autre effet connu.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

- 13.1.1. Législation régionale (déchets) : Éliminer conformément à la réglementation locale.
- 13.1.2. Recommandations pour l'élimination : Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont en conformité avec le CED. Les déchets doivent être livrés à une société approuvée d'élimination des déchets. Les déchets doivent être conservés séparément des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas jeter de déchets à l'égout. Si ceci est possible, le recyclage doit être préféré à l'élimination ou l'incinération. Pour le traitement des déchets, voir les mesures décrites sous le point 7. Les emballages vides, non nettoyés, doivent être éliminés comme les emballages pleins.
- 13.1.3. Code catalogue européen des déchets (CED) : 20 01 29\* - détergents contenant des substances dangereuses  
15 01 10\* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

Non applicable

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

Etiquetage des composants : <5% Agents de surface cationiques; Parfums, Benzyl salicylate, Citronellol, Geraniol, Hexyl cinnamal, Linalool.

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

# FEBREZE – AMBIPUR Professional - C4 concentré – Désodorisant d'Ambiance et Textile

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Autres informations, restrictions et dispositions légales : Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]. Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006.

### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1. Indications de changement

Indications de changement : Non applicable

### 16.2. Abréviations et acronymes

LC50 : Concentration létale 50% pour une population de test. LD50 : Dose létale 50% pour une population de test (dose létale moyenne) . PBT: Substance persistante, bioaccumulable et toxique . PNEC(s) : Concentration(s) prédite(s) sans effet. vPvB : Très persistant et Très bioaccumulable. AND: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures. ATE: Estimation de la toxicité aiguë. OEL : Limite d'exposition professionnelle. ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route. DNEL: Dose dérivée sans effet.

### 16.3. Classification et procédure utilisées pour tirer la classification de mélanges selon le règlement (CE) 1272/2008[CLP]

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 16.4. Phrases R et/ou H adéquates (numéro et texte complet) pour les mélanges et substances

|                           |                                                                                   |
|---------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| Acute Tox. 4 (Inhalation) | Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4                                      |
| Aquatic Chronic 2         | Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 2                |
| H332                      | Nocif par inhalation                                                              |
| H411                      | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme |
| EUH210                    | Fiche de données de sécurité disponible sur demande                               |

### 16.5. Conseils de formation

Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.

### 16.6. Autres informations

Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V

SDS P&G CLP

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit